



santé
famille
retraite
services

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
BERRY-TOURAIN

Assemblée Générale
de la Caisse de
Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

16 juin 2016 à Châteauroux

■ **SOMMAIRE**

1 - Participation à l'Assemblée Générale des délégués et personnalités	3
2 - Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau	4
3 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 17 mars 2015.....	4
4 - Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	5
5 - Adoption des résolutions	15
6 - Présentation de la motion.....	16
7 - Rapport moral du Conseil d'Administration.....	18
8 - Questions des délégués.....	20
9 - Clôture de l'Assemblée Générale	23

1 ♦ Participation à l'Assemblée Générale des délégués et personnalités

Sur 593 délégués en exercice, 198 étaient présents et 65 s'étaient fait représenter, soit un taux de participation de **44,35 %**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2016 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	232	84	36,21	17	101	43,53
Délégués 2 ^e collège	258	81	31,40	44	125	48,45
Délégués 3 ^e collège	104	33	31,73	4	37	35,58
Total Délégués	593	198	33,39	65	263	44,35

On notait parmi les personnalités :

- du département de l'Indre : M. Robert BARRITAUD, président des anciens exploitants section départementale SDAE-FDSEA de l'Indre ; M. Xavier BESSE, représenté par MM. BAYLET et CORDIER, respectivement président et directeur général de Groupama Centre Atlantique ; M. Dominique BLONDEAU, président de SOLilla Indre ; Mme Valérie ELDIN, directrice de SOLilla Indre ; M. Pierre BLOT, président de l'association départementale des agriculteurs retraités de l'Indre (ADAR 36) ; M. Gérard CHAUSSE, secrétaire général de la société d'agriculture de l'Indre ; Mme Valérie DIAGNE, directeur départemental de la SAFER du Centre ; M. Pascal DOUCET, responsable institutionnel de la fédération départementale des CLAMA de l'Indre ; M. Laurent HERBRETEAU, directeur du lycée d'enseignement général et technologique agricole ; Mme Marie JOLY, présidente de Familles Rurales fédération départementale de l'Indre ; M. Francis MILLET, directeur de Familles Rurales fédération départementale de l'Indre ; M. Mathieu NAUDET, président des Jeunes Agriculteurs de l'Indre ; M. Joël NORRAIS, président du service de remplacement de l'Indre ; M. Michel RINGON de la Confédération Paysanne de l'Indre ; Mme Joséphine SAGLIETO, vice-présidente de la CAF de l'Indre ; M. BAUMIER de l'UDAF de l'Indre ; Mme Odile JOUBERT de Groupama ; Mme Virginie LEITAO du service Partenaires de la CAF de l'Indre ; M. Benoit PIGE du Crédit Agricole ; Mme Christine FLEURET de l'ADIL ;

- du département du Loir-et-Cher : M. Camille LECOMTE, président des Jeunes Agriculteurs du Loir-et-Cher ; M. Régis LEMITRE, président de la SAFER du Centre ; M. Jacques MARIER, conseiller départemental du Loir-et-Cher ; M. Patrick MONTANARO, conseiller principal d'éducation du lycée agricole de Montoire ; M. Philippe NOYAU, président de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher ; M. Xavier VALLET, président de l'ASAVPA 41 ;

- du département de l'Indre-et-Loire : M. Didier BEAUFRERE de la CAF Touraine ; M. Philippe BRUNEAU, président de la coopérative laitière de la région Lochoise ; M. Eloi CANON, 1^{er} vice-président du Crédit Agricole Touraine-Poitou ; Mme Françoise DUVEAU, vice-présidente de Familles Rurales fédération départementale de l'Indre-et-Loire ; M. Joël LION, vice-président de la SAFER du Centre ;

- du département du Loiret : Mme Cendrine CHERON, présidente de la MSA Beauce-Cœur de Loire; M. Eric SARRAZIN, directeur Général du RSi Centre-Val de Loire ; M. Daniel COUILLAUD, trésorier du RSi Centre-Val de Loire ; M. Alain LEJEAU, président de la CARSAT Centre-Val de Loire ; M. Christian PINSAC, directeur général de la MSA Beauce-Cœur de Loire;

- du département du Maine-et-Loire : M. Christian BLOT, directeur de la MSA du Maine-et-Loire.

2 ♦ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. CORMERY ouvre la séance à 10H00.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée.

- 3 assesseurs :
 - Mme Marie-Christine LOIZON du canton de l'ILE BOUCHARD-RICHELIEU-SAINTE MAURE pour le 1^{er} collège,
 - M. Jean LECOMTE du canton de MONTOIRE SUR LE LOIR et SAVIGNY SUR BRAYE pour le 2^e collège,
 - M. Michel SEMION pour le canton de LEVROUX-VATAN pour le 3^e collège.
- M. Jean-Luc CERNEAU, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ♦ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 17 mars 2015

M. CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale Elective de la MSA Berry-Touraine du 17 mars 2015 a été adressé aux délégués le 2 mai 2016 avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ♦ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

M. CORMERY demande à M. CERNEAU de présenter le rapport d'activité et de gestion de la MSA Berry-Touraine. M. CERNEAU présente ce dernier à l'aide d'un montage vidéo.

Les principaux éléments de cette présentation sont repris dans un rapport remis à chaque participant de l'Assemblée Générale.

LA POPULATION PROTEGEE

En 2015 la population active, constituée des exploitants, des conjoints collaborateurs et des salariés des entreprises agricoles reste quasiment stable.

Le nombre de salariés en activité, comptabilisé en personnes physiques enregistre une baisse de 0,13 %.

S'agissant du nombre moyen d'employeurs de main d'œuvre permanents et occasionnels sur l'année 2015, il baisse de 1,4 %.

De façon plus marquée en 2015, le nombre d'exploitants continue à diminuer de 2 %, avec une perte de 269 exploitants.

En 2015, le nombre d'adhérents bénéficiaires d'une retraite est en légère diminution de 0,23 % par rapport à 2014.

Le nombre total de nouvelles retraites attribuées en 2015 (soit 4 377) enregistre une diminution de 0,59 %, malgré une évolution importante du nombre de nouvelles pensions attribuées dans le cadre de la retraite anticipée à 60 ans pour carrière longue.

Le nombre de personnes protégées pour le risque maladie est d'un peu plus de 86 000 et celui-ci est en hausse. Cette évolution résulte de l'assouplissement des conditions d'ouverture de droits et de maintien aux prestations en nature, les assurés actifs bénéficiant automatiquement dès la déclaration de leur activité de droits ouverts pendant 18 mois.

LES PRESTATIONS VERSEES

Les dépenses de santé, CMU-C comprise et hors dépenses hospitalières, s'élève à un peu de plus de 168 millions et enregistrent une hausse de 2,66 % qui s'explique par l'augmentation de la population protégée mais aussi par les évolutions législatives notamment pour les exploitants avec la mise en place en 2015 des indemnités journalières pour les conjoints collaborateurs, les aides familiaux et les associés d'exploitation.

10 854 familles ont bénéficié de prestations familiales en 2015, en diminution de 2,62 % par rapport à 2014. Cette diminution est liée à la baisse observée des actifs agricoles. Le montant total des prestations familiales et de logement versées en 2015, soit 39,60 millions d'euros, est en diminution de 2,50 % par rapport à 2014, diminution en lien avec la réduction du nombre de familles bénéficiaires.

Au 31 décembre 2015, la MSA Berry-Touraine comptait 1 290 bénéficiaires (nombre identique à 2014) dont 898 salariés agricoles et 392 non salariés agricoles. Le montant total versé au titre du revenu de solidarité agricole (RSA) en 2015 s'est élevé à 4,307 millions d'euros et augmente de 9 % du fait de la baisse des ressources des bénéficiaires.

Le montant total des prestations retraite versées s'élève à près de 425 millions d'euros et baisse de 2 %. Cette évolution s'explique par la baisse des bénéficiaires résultant des classes d'âge arrivant à la retraite en 2015 et le report de l'âge de départ à la retraite a pour effet d'accentuer cette évolution.

Le montant versé au titre de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) des exploitants s'élève à 20,31 millions d'euros, il augmente de 9,67 % par rapport à 2014 et le nombre de bénéficiaires augmente également de près de 13 %. Le versement du complément différentiel RCO à compter de 2015 explique cette évolution à la hausse, 5 409 personnes en ayant bénéficié pour un montant mensuel de 25,38 €. Jean-Luc CERNEAU rappelle que ce complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire doit permettre de porter le montant de la retraite des chefs d'exploitation ayant effectué une année complète au niveau de 73 % du SMIC net en 2015 et d'atteindre 75 % du SMIC net au 1er janvier 2017.

COTISATIONS ET RECOUVREMENT

S'agissant des cotisations, le montant total, CSG et CRDS comprises, émis pour les salariés et les exploitants, s'élève à un peu plus de 272 millions d'€, soit une baisse de 9 % par rapport à 2014.

Le montant des cotisations sur salaires, hors CSG et CRDS, en 2015 s'élève à près de 114 millions d'euros et diminue de 2,5 % du fait principalement de la réduction du taux d'allocations familiales de 1,8 points pour les salariés ayant une rémunération inférieure ou égale à 1,6 SMIC.

Quant au montant des cotisations des non salariés, hors CSG et CRDS, celui-ci s'élève à près de 77 millions d'euros et diminue de 21 % par rapport à l'année 2014. Cette baisse s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- une baisse de revenus des non salariés agricoles en 2014 générant une diminution de l'assiette prise en compte pour calculer les cotisations 2015,
- une réduction de la cotisation Famille en 2015,
- des mesures visant à réduire le montant des cotisations de l'année 2015 :
 - La réduction de la valeur de l'assiette minimale de cotisations en AMEXA,
 - La possibilité d'option exceptionnelle pour l'assiette annuelle de cotisations.

Quant au taux de recouvrement, il reste quasiment au niveau de celui de 2015 pour les employeurs et a par contre diminué de 2,52 points pour les exploitants.

LA QUALITE ET LA RELATION DE SERVICE

Les résultats produits en 2015 par la MSA Berry-Touraine sont bons et la situation en terme de stock de dossiers à traiter est très satisfaisante. La Convention d'Objectifs et de gestion s'achève sur un bilan positif avec un taux de dossiers traités dans les délais conforme aux objectifs fixés par la COG.

Pour les dossiers Famille, RSA et Retraite, le délai de traitement pris en considération est de 4 mois suivant le dépôt du dossier.

- ainsi, en Prestation Familiale, 100 % des dossiers ont été traités dans les 4 mois suivant leur dépôt (pour un objectif fixé par la COG de 94,3 %).
- Pour le RSA, 100 % des dossiers ont été traités dans les 4 mois suivant leur dépôt (pour un objectif de 93,1 %)
- Pour les Prestations Vieillesse, 99,39 % des dossiers ont été traités dans les 4 mois suivant leur dépôt (pour un objectif de 94 %)
- Pour les dossiers CMU-C, 94,39 % des dossiers ont été traités dans le mois suivant leur dépôt (pour un objectif de 85 %)
- Les IJ maladies salariés non subrogées ont été versées dans un délai de 23 jours pour un objectif de 41 jours.
- Pour les courriers de réclamations, 94 % ont été traités dans les 21 jours (pour un objectif de 80 %)

- Pour le taux d'appels téléphoniques, 91,6 % ont été aboutis (objectif de 90 %)
- Pour les réponses aux courriels, 90 % ont été traités dans les 48 h (objectif 70 %)

En matière de services de proximité, la MSA Berry-Touraine propose à ses adhérents 10 points d'accueil comprenant les 3 sites de Blois, Châteauroux et de Tours et 7 agences locales.

En mai 2015, les modalités d'accueil physique ont été modifiées pour mettre en place une utilisation plus cohérente par les adhérents des différents modes de contacts proposés par la MSA et structurée autour de trois modes de relation :

- échanges dématérialisés pour demandes ou envois de documents
- contacts téléphoniques ou accueil tout venant pour échange d'informations simples
- accueil sur rendez-vous dès lors que le niveau de complexité le nécessite.

Pour accueillir les adhérents, 19 plages d'accueil sur rendez-vous ont été ouvertes par semaine en mai 2015 sur l'ensemble des 10 points d'accueil. Les plages d'accueil « tout venant » ont été maintenues sur les lieux d'accueil, en réduisant toutefois leur amplitude. En conséquence, le nombre de personnes accueillies en « tout venant » est passé de 53 895 personnes en 2014 à 44 025 personnes en 2015 soit une diminution de 2,24 %. Et dans un même temps, le nombre de personnes reçues en rendez-vous a augmenté de 22,6 %, puisqu'il est passé de 537 personnes en 2014 à 1 953 personnes en 2015.

Le développement de l'accueil sur rendez-vous résulte de la volonté d'apporter un meilleur traitement aux dossiers les plus complexes et les plus sensibles. Ainsi, 23 événements ou situations font l'objet de propositions de rendez-vous aux adhérents. Ils concernent les prestations santé, famille et retraite suite à des événements familiaux (divorce, naissance, décès...) et permettent également d'accompagner les personnes en difficulté pour compléter seuls leurs dossiers.

La demande de Rendez-vous peut avoir différentes origines :

- elle peut être générée par un contact physique ou un appel téléphonique entrant sur la plateforme de services.
- elle peut faire suite à une demande déposée par un extranautiste à partir de son espace privé.
- elle peut aussi émaner d'un service de la caisse ou d'un partenaire (RSP, travailleurs sociaux des conseils départementaux...).

Toutes les demandes sont déposées dans une boîte mail "gestion des rendez vous" et sont analysées par les correspondants à l'accueil de chaque département, l'adhérent est rappelé sous 72 heures maximum pour fixer un RDV dans un délai de 10 à 15 jours maximum.

Bien sûr, lors d'un contact physique à l'accueil, le RDV est programmé immédiatement.

La MSA Berry-Touraine souhaite maintenir sur son territoire un accueil de proximité en s'appuyant, en complément de ses 10 points d'accueil, sur les Relais Services Publics (RSP) et les Maisons de Service Au Public (MSAP) constituées à partir de certains bureaux de poste situés en territoire ruraux. Ces dispositifs constituent un relais intéressant pour mailler le territoire en complément des lieux d'accueil de la MSA. Les agents des RSP ont tous été formés par la MSA et ceux des MSAP, qui relèvent de La Poste, le seront progressivement en fonction des dates d'ouverture des MSAP. Ces agents n'ont pas pour mission de répondre aux demandes des adhérents en matière de protection sociale (ce ne sont pas des professionnels de la MSA), mais ils sont en capacité d'apporter une aide aux adhérents pour l'utilisation des services en ligne, pour

prendre en compte une demande de rendez-vous à la MSA, pour les orienter vers les interlocuteurs appropriés, pour réceptionner une pièce nécessaire à leur dossier.

Le département de l'Indre est principalement concerné par la mise en place des MSAP puisque 9 seront opérationnelles fin 2016, 3 étant déjà ouvertes depuis le mois d'avril à Chaillac, Ste Sévère et Tournon St Martin. Il est aussi prévu l'ouverture de MSAP dans les départements 37 et 41.

8 conseillers en protection sociale sont également répartis sur le territoire :

- pour rencontrer les nouveaux exploitants et constituer leur dossier d'affiliation,
- pour répondre à leurs interrogations dans tous les domaines de la protection sociale,
- et pour faciliter leurs démarches administratives, leur faire connaître les services en ligne disponibles sur leur espace privé du site internet (déclaration de salaires, des revenus professionnels...) et leur présenter l'ensemble des services et prestations offerts par la MSA.

Les conseillers en protection sociale ont aussi participé à plusieurs réunions d'information sur la transmission de l'exploitation organisées dans les 3 départements avec la chambre d'agriculture. Outre la mission des conseillers en protection sociale, le conseil et l'information des adhérents sont aussi apportés par d'autres intervenants de la caisse. Ainsi, dans le cadre du rendez-vous Retraite à Châteauroux en janvier 2015 et du Forum Retraite organisé à Tours en novembre 2015 avec la Carsat et le RSI, 165 personnes ont bénéficié d'une information personnalisée par des agents du service retraite.

Le téléphone reste le 1er mode de contact avec la MSA ; il représente 80 % de l'ensemble des contacts. 91,56 % de ces appels reçus ont été pris en charge immédiatement par un agent de la MSA ou ont fait l'objet d'un rappel par un téléconseiller de la plateforme de services. En effet, si l'appel ne peut être pris en charge, il est proposé à l'adhérent de laisser son n° de téléphone et il sera rappelé dans les 48 heures.

Les 18 téléconseillers de la plateforme de services ont pour mission de répondre à toutes les questions d'ordre général en matière de protection sociale (hors cotisations et contentieux) mais la complexité de l'appel ou l'obligation de recourir au dossier peut nécessiter le transfert de l'appel vers un agent du domaine de législation concerné, voire la prise d'un rendez-vous.

Les contacts par messagerie ont augmenté de manière significative passant de 8 949 en 2014 à 20 532 en 2015, soit une hausse de 129,43 %. 2 697 demandes de rendez-vous effectuées par mail ont contribué à cette évolution.

Les agents de la PFS traitent les mails ou les acheminent vers les services dès lors qu'ils ne sont pas compétents dans un délai de 48h au maximum. L'objectif de 70 % des courriels traités dans les 48h fixé par la COG est largement dépassé avec 90 % des courriels traités par la MSA dans ce délai.

NOTRE OFFRE DE SERVICE SUR LES TERRITOIRES

Jean-Luc CERNEAU évoque trois points qui illustrent l'offre de services de la MSA Berry-Touraine :

- les actions de prévention santé
- la santé sécurité au travail
- l'action sanitaire et sociale

La relation avec les adhérents est également assurée par le site internet de la MSA. Le nombre de visites sur le site MSA est en hausse de 57 % avec 398 573 accès (254 164 en 2014). La progression du nombre de pages consultées est également en augmentation de 43 % avec 1 011 000 pages.

Le nouveau téléservice « mes messages, mes réponses » mis en place au 1er janvier 2015 a connu un succès auprès des adhérents puisque 3 749 d'entre eux ont contacté la MSA Berry-Touraine par ce biais. Ce téléservice permet à l'adhérent d'échanger avec la MSA de façon sécurisée à partir de son espace privé. Il peut donc rédiger une demande ou signifier une information et la MSA fait une réponse personnalisée à l'adhérent dans son espace privé. A cette occasion, il peut également être orienté vers l'utilisation de services en ligne MSA si sa demande peut être résolue via l'utilisation de l'un d'eux.

En 2015, 28 812 particuliers disposent d'un espace privé, soit 20 % de plus en un an et l'utilisation des téléservices a progressé de plus de 14 %. L'offre s'est enrichie de nouveaux téléservices pour améliorer et simplifier les échanges entre les assurés et leur MSA : demande de rendez-vous, possibilité de poser ses questions et d'obtenir en 48h une réponse, demande d'aide à la complémentaire santé et déclaration de situation des enfants âgés de 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire.

Par ailleurs, pour faciliter les démarches des particuliers sur leur espace privé un ordinateur en libre service a été installé sur les sites de Blois, Châteauroux et Tours. Les adhérents qui n'ont pas de réseau internet sur leur commune ou ne sont pas en possession d'un ordinateur peuvent ainsi bénéficier des services en ligne de la MSA.

La MSA a fait un effort très important en 2015 pour développer la dématérialisation des déclarations pour répondre au mieux aux demandes des entreprises (4 150 employeurs ou exploitants disposent d'un espace privé en 2015). La promotion de ces services réalisée depuis plusieurs années porte ses fruits. Trois d'entre eux connaissent une utilisation en constante progression :

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Le taux de dématérialisation des DPAE sur l'année 2015 atteint 66 % pour un objectif de 80 %. Cet objectif a cependant été atteint sur le mois de décembre 2015 avec 86,47 %
- le titre emploi simplifié agricole (TESA). Le taux de dématérialisation atteint 87 %, l'objectif de 70 % est largement atteint.
- la déclaration de revenus professionnels (DRP), avec un taux de dématérialisation de 87% pour un objectif de 70 %, une nouvelle fois, cet objectif est atteint.
- la déclaration de salaires (DS), avec un taux de dématérialisation de 69 % pour un objectif de 70 %.

Afin de déployer les téléservices auprès des employeurs de main d'oeuvre, la MSA Berry-Touraine a développé une mission de conseil et d'accompagnement des entreprises dans ce domaine. Patrice LECOT a pris en charge cette mission depuis juillet 2014. Il assure également un rôle d'assistance sur sollicitation des employeurs. Il a participé à l'organisation de réunions avec les employeurs de main d'oeuvre pour leur faire découvrir ces téléservices.

La MSA Berry-Touraine a élaboré un plan d'actions pour adapter sa relation de service aux attentes des employeurs et des exploitants. Pour améliorer les délais de traitement des dossiers d'affiliation, de prise en compte des modifications de situation, de traitement des réclamations... la MSA Berry-Touraine a mis en place un accompagnement personnalisé pour les exploitants et les employeurs de main d'oeuvre agricole à compter du 1er juin 2015 :

- La relation téléphonique avec les cotisants, exploitants et employeurs de main d'oeuvre est gérée en direct par le service « Cotisations » et le N° de téléphone de l'interlocuteur

gestionnaire du dossier a été communiqué directement aux exploitants et employeurs de main d'œuvre agricole.

- Le service « Cotisations » a été réorganisé en spécialisant les sites :

* Les activités Cotisations sur salaires sur le site de Blois.

* Les activités Cotisations des non salariés sur le site de Tours.

- Les employeurs de main d'œuvre peuvent bénéficier de rendez-vous individuels pour l'utilisation des téléservices
- Un accompagnement personnalisé lors de l'embauche d'un 1er salarié est proposé par le service Conseil
- Des informations collectives sur leurs droits retraite sont proposées aux salariés des grandes entreprises

51 personnes du Crédit Agricole de Châteauroux ont ainsi participé à une réunion d'information sur cette thématique en collaboration avec Agrica.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS

Accompagner les familles et les personnes les plus fragiles ou en difficulté constitue une mission essentielle de la MSA Berry-Touraine. 25 travailleurs sociaux de la MSA Berry-Touraine ont procédé à 5 449 interventions par un accompagnement social d'adhérents salariés et non salariés agricoles, actifs et retraités.

Au-delà de l'accompagnement individuel, ces interventions se sont traduites par plus de 997 demandes d'aides financières en rapport avec des problèmes de santé ou de handicap, d'adaptation du logement et de maintien à domicile. Le montant total des dépenses d'action sociale est équivalent à celui de 2014 et le montant des prestations individuelles d'action sociale s'est élevé à un peu plus de 3 millions d'euros.

Des actions collectives sont mises en œuvre directement ou en partenariat pour les familles et les seniors. Ainsi, 24 familles à revenus modestes ont bénéficié d'un séjour au centre de vacances de la MSA au Croisic. De même, le service social a contribué à organiser et co-animer un groupe d'échanges qui a réuni 17 personnes pour soutenir les aidants familiaux. Plusieurs actions collectives relevant de programmes institutionnels : « Ensemble pour repartir », « Avenir en soi » et « Prendre soin de sa santé » ont été mises en œuvre par la MSA pour accompagner des personnes en situation de rupture professionnelle ou personnelle. 40 personnes ont participé à ces actions en 2015.

712 entreprises en difficulté ont été accompagnées par une prise en charge de cotisations pour un montant de 895 750 €. Ces allègements partiels de cotisations, financés sur les fonds d'action sociale de la MSA, ont bénéficié aux producteurs les plus en difficulté dans les filières d'élevage, principalement les producteurs/éleveurs bovins et la production laitière. Il a également été consenti 581 échéanciers de plus de trois mois au cours de l'année 2015 pour un montant de 3 618 766 euros. Il est à noter que si le nombre d'échéanciers a diminué en 2015 de 13 %, le montant des cotisations concernées par ces échéanciers a évolué de 3,4 millions à 3,6 millions.

Un dispositif exceptionnel et dérogatoire a été mis en place pour tenir compte de la faiblesse des revenus professionnels compte tenu des crises agricoles et permettre ainsi aux agriculteurs en assiette triennale ayant un revenu inférieur à 4 184 euros de pouvoir demander le calcul de leurs cotisations sociales de 2015 sur l'assiette N-1. 1 392 exploitants ont demandé à passer à l'option N-1. Cela s'est traduit par une baisse des cotisations de 2 588 455 euros.

Au-delà de ces mesures, le rôle de la MSA c'est d'être présente aux côtés des personnes en difficulté et notre guichet unique nous permet de mobiliser tous les personnels en contact avec les adhérents, les travailleurs sociaux, les conseillers en prévention, les médecins.

Ainsi, la MSA a mis en place en 2014 une équipe, composée de médecins du travail et de travailleurs sociaux, chargée d'accompagner les adhérents qui rencontrent de sérieuses difficultés dans leur quotidien, qu'elles soient d'ordre personnel ou professionnel.

Un numéro de téléphone, le 02 47 31 62 73, est à la disposition de toute personne qui souhaite exposer ses problèmes et bénéficier d'un accompagnement. 24 signalements de situations préoccupantes ont été prises en charge dans le cadre de ce dispositif en 2015. Les délégués MSA sont étroitement associés à cette démarche. En effet, leur contact au quotidien avec la population agricole leur permet de détecter les situations à risques et de nous les signaler.

L'institution MSA a, par ailleurs, développé Agri'écoute en octobre 2014. Il s'agit d'une plateforme d'écoute professionnelle, entièrement anonyme, où chacun peut appeler à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour parler de ses problèmes. Son numéro est le 09 69 39 29 19.

LA PREVENTION

La prévention santé pour les seniors et le maintien de l'autonomie constituent un axe fort de la politique du plan de prévention santé de la MSA Berry-Touraine.

Quatre types d'ateliers sont proposés indépendamment les uns des autres pour aborder différents thèmes de santé par l'ASEPT Berry-Touraine pour les personnes de plus de 55/60 ans :

- les Ateliers du Bien Vieillir,
- les Ateliers mémoire PAC EUREKA,
- des Ateliers sur l'équilibre et la prévention des chutes,
- des Ateliers nutrition.

En 2015, 29 ateliers ont réuni 321 seniors.

Cependant, le développement des ateliers du bien vieillir notamment pourrait être plus important si l'ASEPT disposait de plus de bénévoles pour les animer.

Dans le cadre du plan dentaire institutionnel, le taux de participation aux actions de prévention à différents âges de la vie organisées par la MSA a été de 28 % (29,52 % en 2014).

La MSA propose également aux personnes de plus de 65 ans ou atteintes par certaines affections de longue durée, une vaccination anti-grippale ; le taux de participation d'un peu plus de 54 % reste proche de celui de 2014 qui était de 55 %.

Il convient de souligner que le taux de participation des femmes invitées à participer au dépistage organisé du cancer du sein a été de 62,4 %, et qu'il progresse par rapport à 2014 (59 %). Par contre, s'agissant du dépistage du cancer colorectal, seulement 20 % des femmes et des hommes sollicités ont pratiqué le test de dépistage et ce taux est en baisse de 11 points par rapport à 2014. Ce résultat peut s'expliquer par la mise sur le marché en juin 2015, du nouveau test de dépistage du cancer colorectal qui plus simple et plus fiable a connu une rupture de stock freinant ainsi son utilisation. L'année 2016 devrait voir son utilisation généralisée et donc, améliorer significativement le taux de participation.

La MSA Berry-Touraine a également participé à la journée du souffle pour la 2ème année consécutive en partenariat avec la Fondation du Souffle. Il s'agit de prévenir la BPCO, broncho

pneumopathie chronique obstructive. La participation a été plus forte que les années précédentes avec 73 participants.

La MSA offre à ses adhérents la possibilité de réaliser un bilan de prévention appelé « Instants Santé ». Les « Instants Santé » sont ciblés en fonction de l'âge et des risques potentiels des bénéficiaires hommes et femmes. Ils comprennent des examens biologiques et biométriques réalisés par le laboratoire ISO et doivent être suivis d'une consultation de prévention auprès du médecin traitant. La participation à cet examen de médecine préventive réalisée par le laboratoire ISO avec l'appui des délégués des échelons locaux atteint un taux satisfaisant de 45 % qui augmente de 3 points par rapport à 2014. Par contre, le taux de participation final, après la consultation avec le médecin traitant, est seulement de 28 % mais connaît une légère hausse. Les instants santé vont connaître une évolution importante en 2017 car ils devront cibler les populations les moins consommandes.

La prévention de la santé au travail est mise en œuvre par le service Santé sécurité au travail de la caisse avec les médecins du travail, les infirmiers et les conseillers en prévention. Les médecins du travail ont réalisé près de 7 800 visites de salariés de natures différentes et pour certaines d'entre elles avec l'appui des 3 infirmiers du travail. Il est à noter que 2 569 salariés non agricoles et 807 élèves ont bénéficié d'examens de santé dans le cadre de conventions passées avec divers organismes.

L'action des médecins du travail, des infirmiers et des conseillers en prévention auprès des entreprises s'est traduite par la réalisation de 44 visites et de 121 études de poste.

Avec le dispositif des contrats de prévention, la MSA accompagne également techniquement et financièrement les entreprises qui s'engagent à réaliser en contrepartie des actions d'amélioration de la sécurité de leurs salariés.

En 2015, 2 nouveaux contrats ont été signés avec la scierie BESSON à Beaumont Village, et la société d'espaces verts L'EDEN DU VAL DE LOIRE à Ballan Miré, toutes deux dans l'Indre-et-Loire. Ces contrats permettront d'améliorer la sécurité des salariés en réduisant certains risques (brûlures, chutes, coupures, troubles musculo-squelettiques entre autres) grâce à l'acquisition de matériels, l'aménagement des postes de travail et le suivi de formations.

S'agissant des formations pour les salariés et les exploitants, les principales formations dispensées par les conseillers en prévention des risques professionnels ont concerné les produits phytopharmaceutiques et la formation sauveteur secouriste au travail. Dans le cadre du partenariat avec les Jeunes Agriculteurs, la MSA propose également aux nouveaux installés une offre globale de prévention et de santé qui porte sur :

- la réalisation de diagnostics d'évaluation des risques sur les exploitations,
- une proposition d'examen de médecine du travail et de bilan dentaire.

A noter que cette offre globale ne s'adresse pas exclusivement aux jeunes installés mais également aux autres exploitants, quel que soit leur âge et que celle-ci est réalisée à titre gracieux.

Un accompagnement sous forme d'aides financières destiné à des salariés ou des exploitants non employeur a permis de financer des équipements de prévention relatifs aux risques suivants : troubles musculo-squelettiques, risque animal, risque machines, chutes de hauteur.

LA GESTION DE LA MSA

Depuis l'exercice 2014 les caisses de MSA ne dégagent plus de résultat. Le montant global des recettes correspond au montant global des dépenses car la Caisse Centrale de MSA verse une dotation qui équilibre les dépenses des caisses dans la limite des plafonds de dépenses autorisés.

Les charges de personnel s'élèvent à 22,63 millions d'euros et ont baissé de 380 000 euros entre 2014 et 2015. Le coût de la gestion de la caisse reste faible car pour 100 euros de prestations versées, les charges de fonctionnement de la caisse s'élèvent à 3,66 euros en 2015.

Les prestations prises en compte dans ce ratio sont constituées des prestations famille, santé, retraite, d'action sociale et des dépenses de prévention ainsi que les prises en charge de cotisations sociales. Les dépenses de gestion comprennent les charges de personnel et les dépenses de gestion courante.

Les effectifs CDI qui se situent à 366 ETP fin 2015 ont diminué de 14,2 ETP par rapport au 31/12/2014.

Concernant les autres charges, c'est-à-dire les dépenses de gestion courante de la caisse, celles-ci ont été réduites de 258 000 euros entre les exercices 2014 et 2015.

CONTEXTE ET PERSPECTIVES

La nouvelle COG 2016-2020 qui vient d'être négociée va se traduire par de nouvelles réductions de moyens (- 1 300 ETP au niveau national et - 40 pour la MSA Berry-Touraine) mais aussi financiers car les charges de fonctionnement autres que celles du personnel doivent diminuer de 15 % de 2016 à 2019. Pour la MSA Berry-Touraine, cela va constituer un objectif très difficile à atteindre car toutes les économies conséquentes ont été réalisées depuis 10 ans.

Sur la précédente COG 2011-2015, la réduction de ces charges de fonctionnement a été de 27 % et a représenté 475 000 euros.

La diminution des effectifs et de la population gérée a conduit l'institution à engager le réseau des MSA, à mutualiser des activités entre caisses d'une même région (par mutualisation il faut comprendre prise en charge de la gestion d'une activité par une caisse pour le compte de l'autre). Nous avons commencé à travailler avec la MSA Beauce-Cœur de Loire pour arrêter au mois d'octobre prochain les activités que nous souhaitons mutualiser entre 2017 et 2020.

L'activité de la MSA est fortement impactée par la mise en œuvre de dispositifs législatifs lourds, complexes qui nécessitent des moyens et des évolutions informatiques coûteuses.

Jean-Luc CERNEAU cite les plus importants. Tout d'abord la prestation prime d'activité, nouvelle prestation mise en application le 1^{er} janvier 2016 qui remplace le dispositif fiscal de la prime pour l'emploi et le volet activité du RSA. La MSA Berry-Touraine enregistre un nombre très important de demandes qu'il est difficile d'absorber. De 386 RSA Activité versés en décembre 2015, la caisse est passée à 1 026 prime d'activité versées fin mai 2016 (775 pour les salariés et 251 pour les exploitants) soit près de trois fois plus et il reste 1 500 demandes en stock à étudier.

Cette évolution est la conséquence de la forte communication qui a été faite sur ce dispositif par la MSA, les Pouvoirs Publics et les médias. Mais ce succès a un goût amer car il reflète les difficultés économiques de nos adhérents et la faiblesse des revenus.

La mise en œuvre de la complémentaire santé pour les salariés des entreprises de production, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 pose de sérieuses difficultés car alors même qu'un accord avait été trouvé avec les partenaires sociaux au niveau national pour retenir une ancienneté

de 3 mois pour les bénéficiaires, l'Etat par un décret du 31/12/15 impose le bénéfice de la complémentaire santé dès le 1er jour de l'embauche et dès le 1^{er} janvier 2016.

La DSN après une 1^{ère} étape en 2014 concernant les entreprises agricoles volontaires mais limitée à la déclaration de quelques formalités sociales (notamment pour le calcul des IJ maladie) va être déployée progressivement dans sa phase ultime concernant les données relatives au calcul des cotisations et supprimant l'appel chiffré de la MSA. Ce déploiement qui a été retardé s'échelonne en 3 paliers en fonction du montant des cotisations annuelles versées par les entreprises jusqu'au mois d'avril 2017. 92 % des entreprises seront concernées entre janvier 2017 et avril 2017.

Enfin, le dispositif relatif à la liquidation unique des régimes alignés permettra aux assurés ayant exercé des activités dans au moins deux des régimes de base de liquider la retraite par un seul régime comme s'ils avaient accompli toute leur carrière dans ce régime. Ce dispositif constitue une simplification pour les assurés et renforce l'égalité de traitement entre les assurés, car la notion de polypensionnés CNAV/MSA/RSI disparaît. Par contre, il n'est pas sans conséquences pour la MSA car 90 % des salariés agricoles sont polypensionnés et seuls 30 % des salariés agricoles terminent leur activité en agriculture. De ce fait, il est estimé une perte d'activité pour la caisse de l'ordre de 20 %. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif au 1er janvier 2017 est en cours de préparation mais elle pourrait être reportée au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

ENJEUX ET AMBITIONS

Dans ce contexte de fortes évolutions et de moyens en diminution, les priorités de la caisse sont :

- de maintenir la proximité physique avec nos adhérents en adaptant l'organisation et en développant l'appui des partenaires tels que les RSP et les MSAP ;
- de maîtriser la relation avec nos adhérents ; c'est un enjeu important car les différents modes de contacts proposés (tél...) sont utilisés de plus en plus fréquemment sans distinction. Il en résulte une augmentation des flux qui pourrait être mieux maîtrisée si les contacts étaient orientés sur les canaux selon la pertinence de ces derniers au regard de la demande ;
- le développement de l'usage des téléservices doit se poursuivre et viser, dorénavant, les particuliers ;
- et bien sûr préserver la qualité de nos résultats qui se sont régulièrement améliorés depuis 2010 dans un contexte d'évolution permanente de la législation et de moyens en réduction.

Cela n'a été rendu possible que par un engagement fort et quotidien de l'ensemble du personnel. Jean-Luc CERNEAU l'en remercie sincèrement.

5 ♦ Adoption des résolutions

M. BALME, agent comptable de la MSA Berry-Touraine, rappelle les règles réglementaires :

Le financement des caisses de MSA a été réformé par 2 décrets du 23 décembre 2013 :

- seule la réserve de médecine du travail demeure dans les caisses de MSA. ;
- les nouvelles dispositions de l'article D723-229 maintiennent seulement l'affectation du résultat de la médecine du travail ;
- l'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation des résultats.

- **Décision relative à l'approbation de la gestion du conseil d'administration :**

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du conseil d'administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,

Approuve la gestion du conseil d'administration,

Approuve le rapport général présenté par le conseil d'administration.

- **Décision relative à l'affectation du résultat de la médecine du travail :**

Le montant maximum de la réserve de médecine du travail est fixé réglementairement à la moitié des dépenses du dernier exercice, soit 987 339,52 € fin 2015.

Le montant de la réserve fin 2014 est de 1 047 197,38 €.

L'assemblée générale constate le dépassement du seuil de remontée de la réserve de médecine du travail qui est de 987 339,52 €.

En conformité avec les règles de comptabilisation du régime MSA, la différence entre le niveau de la réserve au 31 décembre 2014 et le niveau maximum autorisé de la réserve au 31 décembre 2015 doit être placée en report à nouveau. Cette somme est de 59 857,86 €.

L'assemblée Générale décide la diminution de la réserve de médecine du travail au profit du compte de report à nouveau à hauteur de 59 857,86 €.

L'Assemblée Générale adopte la résolution « *Décision relative à l'affectation du résultat de la médecine du travail* » à l'unanimité

6 ♦ Présentation de la motion

M. TEMERMMAN, 1^{er} vice-président, rappelle que la motion a été validée par le Conseil d'Administration sur la base des propositions faites par les échelons locaux. Il rappelle que ces vœux concernent les différents domaines de la protection sociale et qu'ils sont un des moyens d'expression des délégués de la MSA pour faire évoluer la législation. Il procède à leur lecture.

Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 16 juin 2016, expriment leurs préoccupations et demandent l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

- La création d'un système de chèques emplois services qui permet le maintien au Régime Agricole des personnes dont l'activité entre dans le champ visé par le Code Rural.
- L'instauration d'une progressivité dans l'acquisition des points de retraite des exploitants agricoles pour les revenus situés entre 7 736 € et 15 111 €.
- La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.
- L'affiliation au régime agricole des entreprises ayant une part significative de leur activité dans la transformation des produits agricoles.
- L'augmentation du plafond des retraites des exploitants agricoles pour pouvoir continuer à cumuler des points de retraite les bonnes années.
- L'augmentation progressive du taux de cotisation de la retraite complémentaire des NSA pour garantir à terme une retraite comparable à celle des salariés.

SANTÉ

- La réduction du reste à charge relatif aux soins optiques, dentaires et d'appareillage.
- L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, le conventionnement des médecins selon leur lieu d'installation, et sur avis des organismes d'assurance maladie favoriserait une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.
- Le soutien de l'activité du régime agricole par l'affiliation, durant leurs études supérieures, des enfants dont les parents relèvent de ce régime.
- La réduction des délais de carence des indemnités maladies et accidents pour les non salariés agricoles.
- La revalorisation des indemnités journalières versées aux exploitants en cas d'arrêt de travail.

FAMILLE

- La suppression de l'évaluation forfaitaire des ressources dans le domaine des prestations familiales et des aides au logement.

DÉPENDANCE

- La prise en compte du risque dépendance gérée dans le cadre de la protection sociale qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de population.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

- L'harmonisation des cotisations et des règles de calcul des rentes ATEXA avec celles applicables aux salariés.

RETRAITE

- La garantie par l'État, au travers de recettes pérennes, de l'équilibre financier du régime de retraite des non salariés agricoles.
- La révision du calcul des retraites des Non Salariés Agricoles, afin de prendre en compte les revenus des 25 meilleures années.
- La revalorisation de la retraite de base des exploitants agricoles, dans le cadre de l'assurance retraite de base et non pas sur le fonds destiné à financer la retraite complémentaire RCO.
- La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants ayant donné naissance à trois enfants.

VIE MUTUALISTE

- La parité, au sein des Conseils, entre le collège des salariés et celui des non salariés.
- La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, permettant le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale, avec le droit de vote.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la motion.

7 ♦ Rapport moral du Conseil d'Administration

Pascal CORMERY, président de la MSA Berry-Touraine et de la Caisse Centrale de la MSA, présente le rapport moral.

« Il s'agit de ma première AG du mandat ainsi qu'en tant que président de la CCMSA. Sur ce point, je dois reconnaître que la tâche est ardue avec les différentes crises qui touchent le monde agricole : crise sanitaire, crise économique et crise climatique. Je tiens à rappeler que la MSA est un organisme de protection sociale et une organisation professionnelle agricole. Nous avons l'obligation, pour que l'agriculture conserve un poids économique en France, de travailler avec les autres organisations professionnelles telles que le Crédit Agricole, Groupama et les organisations syndicales notamment. La baisse des ressortissants est un grave problème pour nous et les mois à venir seront déterminants car nous devons être capables de relever les défis qui nous attendent pour rester une force économique prépondérante. La crise est structurelle et l'agriculture est en phase de mutation. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils fixent le cap de l'agriculture française pour les années à venir. Je rappelle qu'il y a moins de 8 ans, nous étions le 1^{er} producteur mondial et 1^{er} exportateur mondial ; aujourd'hui, nous sommes passés au 8^{ème} rang mondial. Cette évolution interpelle quant à l'avenir de notre agriculture.

Nous avons fêté en 2015 les 70 ans de la sécurité sociale. La MSA est née 2 ans plus tard, en 1947. Pourtant, la sécurité sociale est largement méconnue de la population, souvent résumée à la carte Vitale. Il est important que l'enseignement agricole prévoie un programme qui comprenne la présentation de ce qu'est la sécurité sociale, son fonctionnement, son financement et les droits et devoirs de chacun.

Les crises agricoles

Nous traversons une crise agricole sans précédent. Certains agriculteurs ont vu leur production réduite à néant. Nous avons obtenu des pouvoirs publics plusieurs prises en charge ou baisses de cotisations. Ces mesures aident les agriculteurs mais ne compenseront jamais leurs pertes économiques. La seule mesure que la MSA peut leur proposer est le report de cotisations. Elle leur permet de conserver une couverture sociale tout en gagnant du temps et il ne faut pas hésiter à formuler une demande auprès de la MSA. Nous proposons aussi un accompagnement social avec des cellules d'urgence qui, hélas, seront encore sollicitées dans les mois à venir. Nous devons poursuivre ces accompagnements de manière collective avec nos partenaires, comme je le mentionnais plus tôt. Pour en revenir aux baisses de cotisations, l'AMEXA a baissé de 10 points en 2 ans mais cette décision a été critiquée. Pourtant, cette baisse amène le taux global des cotisations en France à 32 %, soit l'équivalent des taux pratiqués en Allemagne. Je suis persuadé qu'elle sera appréciée lorsque la reprise économique sera de retour.

Convention d'objectifs et de gestion

Nous avons commencé en septembre 2015 la négociation avec nos ministères de tutelles à propos de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020. Celle-ci définit les moyens humains et financiers pour le fonctionnement de la MSA au cours des 5 prochaines années. Pour rappel, depuis 15 ans, la MSA dans son ensemble a perdu près de 3.000 salariés équivalents temps plein et baissé de 25 % ses dépenses de gestion. Avec les pressions supplémentaires sur les moyens, la MSA pourrait avoir du mal à remplir ses missions. C'est pourquoi, pour cette nouvelle COG, nous avons souhaité préserver la politique de proximité et refuser de nouvelles fusions de MSA. Sur ce dernier point, les pouvoirs publics envisageaient une organisation avec 4 points de production seulement en France. Ce n'est pas acceptable et surtout cela apparaît en contradiction avec le discours des politiques sur l'aménagement du territoire et la conservation de l'activité en

milieu rural. Le projet de la MSA, c'est de prouver que l'on peut être performant tout en conservant les sites actuels. Cela demandera aux salariés un effort pour y parvenir, mais ils seront accompagnés.

Nous avons obtenu malgré tout satisfaction sur certains points dans nos négociations comme par exemple : le fonds d'action sanitaire et sociale (154 millions), la prise en charge des cotisations (30 millions), le fonds national de prévention, les vacances des administrateurs dont les charges patronales seront prises en charges par l'Etat. D'autre part, une enveloppe de 50 millions d'euros est prévue pour rénover notre parc immobilier en France. Le site de Châteauroux en bénéficiera à hauteur de 5 millions d'euros. La CARSAT et le RSI devraient d'ailleurs nous y rejoindre après les travaux.

Le dossier informatique est un dossier complexe mais nous avons obtenu une augmentation du budget de 4 %. En effet, de nombreux développements sont nécessaires pour adapter nos applicatifs aux évolutions réglementaires.

Sur le thème de la dématérialisation où on nous demande de faire mieux, nous avons besoin que le problème des zones blanches soit réglé afin que nos assurés puissent accéder au haut débit. Il s'agit là de la responsabilité des collectivités territoriales, pas de la MSA.

Concernant les effectifs, l'administration tablait sur une diminution de -1.800 à -2.000 ; nous avons obtenu -1.300 sur 5 ans. Soit un taux de remplacement de 30 % et 40 salariés en moins pour la MSA Berry-Touraine. Enfin, la réduction des dépenses de fonctionnement est fixée à -15 %.

Reste qu'une entreprise avec une mission de service public, qui depuis 15 ans voit ses moyens se réduire ainsi que son activité, doit s'interroger sur son avenir. C'est pourquoi j'ai sollicité la commission stratégique de la CCMSA pour trouver des pistes pour augmenter notre activité. Nous sommes en capacité de le faire, nous l'avons prouvé avec la reprise du GAMEX. Nous avons aussi développé des partenariats dans le champ de la protection sociale obligatoire sur la complémentaire santé et la retraite avec AGRICA, PACIFICA, GROUPAMA. Nous partageons également nos outils informatique avec la RATP la SNCF. Nous traitons enfin pour le compte de la CIPAV (caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) certaines activités.

Sur les pistes à suivre, je prendrai comme exemple les entreprises affiliées au régime général mais qui ont une activité agricole. Pourquoi LACTALIS, 1^{er} transformateur de lait en Europe et 1^{er} collecteur de lait en France, est-elle affiliée au régime général alors que la coopérative laitière SODIAL, avec la même activité, relève du régime agricole ? Pourquoi les coopératives sont elles affiliées à la MSA et pas leurs filiales ? Nous nous en sommes entretenus avec les principaux intéressés.

Sur le dossier du RSI, j'ai rappelé à son directeur national que la MSA est en capacité de gérer une partie de son activité mais il n'est pas question que la MSA « reprenne » le RSI.

Pour terminer, je voudrais parler de notre force, c'est-à-dire de nos délégués et de leur présence sur les territoires. Les délégués ont un vrai rôle de proximité, notamment de détection des situations à risque parmi les exploitants en difficultés. Mais je tiens à souligner la grande variété d'actions qu'ils organisent sur les territoires en matière de prévention. Je souhaite que l'on conserve notre système de gouvernance. Contrairement aux autres régimes de protection sociale, la MSA nomme son propre directeur et c'est pour moi un gage de responsabilisation. Nous allons rentrer dans la campagne présidentielle et certains politiques, de tous bords, ne cachent pas leur vision d'un régime de protection sociale unique. Soyons vigilants quant à ces velléités. »

8 ♦ Questions des délégués

Martine CHAUDE, déléguée 3^{ème} collège de l'échelon local de Bourgueil-Château La Vallière-Langeais :

Qu'est-il prévu pour permettre aux employeurs de moins de 5 salariés de se mettre en conformité avec l'obligation légale de passer à la DSN, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'investir dans un logiciel de gestion de la paye ?

Jean-Luc CERNEAU, directeur général :

La MSA a choisi de prendre en considération la situation des petites entreprises agricoles en maintenant l'offre Tesa actuellement en vigueur, et en l'élargissant à l'instar du Titre emploi service entreprise (Tese) proposé par le régime général, depuis 2008. Le Titre emploi simplifié agricole (Tesa) deviendra donc le Titre emploi service agricole. Ce nouveau Tesa s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles, occupant au plus 20 salariés titulaires d'un CDI, qui ne disposent pas d'un logiciel de paie ainsi qu'à celles qui n'ont pas recours à un tiers déclarant, public cible de cette offre de service entreprise MSA. Ce service gratuit, offert par la MSA à ces entreprises, permettra notamment la production et le transfert des données de la DSN aux autres organismes concernés.

La mise en place de ce nouveau dispositif TESA pourrait intervenir en 2018. Dans l'attente, le dispositif TESA actuel perdurera pour les CDD.

Pour les CDI et sur la période 2016-2018, l'employeur devra, soit s'équiper d'un logiciel de paie et utiliser la DSN, soit recourir à un tiers déclarant.

Benoit THUILLIER, vice-président 2^{ème} collège de l'échelon local de Château Renault-Vouvray :

Le nombre de travailleurs détachés ne cesse de croître. Quelles sont les actions envisagées par les Pouvoirs Publics pour maîtriser ce phénomène ?

Pascal CORMERY, président :

Dans le Loir-et-Cher, en 2015, la P.S.I. a représenté 110 000 journées travaillées, nombre en forte augmentation (67 000 journées en 2014) et le secteur agricole concentre à lui seul plus de 70 % des détachements ; il s'agit d'une problématique forte ayant une incidence en terme d'emplois mais également en perte de cotisations sociales.

Les récentes évolutions réglementaires renforcent la responsabilité des exploitants, donneurs d'ordre.

Les DIRECCTE portent leurs actions de contrôle

- sur les entreprises étrangères qui mettent à disposition des salariés
- sur les exploitants agricoles qui ont une obligation de vigilance :
 - ✓ ceux-ci doivent notamment vérifier que la déclaration de détachement a bien été adressée à l'Inspection du Travail et qu'elle est conforme en tous points à la réalité de la prestation et s'assurer être en possession de la désignation d'un représentant en France de l'entreprise étrangère qui détache ses salariés (document demandé en cas de contrôle).

En l'absence de ces documents, et de non-conformité, l'exploitant s'expose à des sanctions administratives qui peuvent aller jusqu'à 2 000 € par salarié détaché.

- ✓ la responsabilité du donneur d'ordre pourra également être recherchée en cas d'infractions graves de l'entreprise étrangère tels le non respect des minima salariaux, un hébergement collectif incompatible avec la dignité humaine, un non respect du temps de travail, du repos hebdomadaire...

Une information va être diffusée auprès des employeurs sur cette évolution réglementaire qui les concerne. Je tiens à dire que nous sommes face à un problème de lourdeur administrative comparé à la simplicité des démarches lorsque l'on a recours à un prestataire. La MSA doit s'améliorer dans ce domaine et faciliter nos échanges avec les employeurs.

D'autre part, le recours à ces prestataires par les employeurs agricoles vient du fait de la difficulté à trouver de la main d'œuvre locale. Je rappelle d'ailleurs que de nombreux salariés étrangers sont déjà connus et immatriculés à la MSA, il est donc possible de les embaucher et de les déclarer à la MSA.

Benoit THUILLIER, vice-président 2^{ème} collège de l'échelon local de Château Renault-Vouvray :

On perçoit un problème entre la MSA et HUMANIS pour la gestion de la complémentaire santé : qu'en est-il ?

Pascal CORMERY :

Nos relations avec HUMANIS sont très bonnes. Ce qui pose problème, ce sont les règles de gestion complexes que les pouvoirs publics ont établies et qui pénalisent la mise en place de la complémentaire santé obligatoire par les employeurs. Il s'ensuit une difficulté d'interprétation et de mise en place.

Jean-Luc CERNEAU :

La CCMSA a échangé avec HUMANIS sur les règles à appliquer pour les accords locaux santé de la production agricole confiés en délégation de gestion à la MSA.

Un accord est intervenu avec HUMANIS pour affilier tous les CDI au 1^{er} jour du mois qui suit l'embauche, à l'instar de la procédure mise en œuvre pour l'accord national de la production agricole.

Pascale DELAHAYE, vice-présidente 3^{ème} collège de l'échelon local d'Azay le Rideau-Chinon :

Quelle information est faite auprès des employeurs de main d'oeuvre concernant les nouvelles modalités d'affiliation à l'assurance complémentaire pour les travailleurs occasionnels ?

Jean-Luc CERNEAU :

Concernant les modalités d'affiliation des CDD pour le fil de l'eau (- de 3 mois et + de 3 mois), la CCMSA est toujours en cours de discussion avec HUMANIS.

Face de cette situation non stabilisée pour les contrats courts, et dans l'attente de l'aboutissement des négociations nationales, il est convenu que l'employeur adressera à HUMANIS les bulletins d'affiliation des CDD de plus de 3 mois. Ces contrats sont enregistrés par l'assureur et transmis par flux à la MSA pour permettre l'émission des cotisations.

Il n'y a par contre aucune solution actuelle pour les CDD de moins de 3 mois mais l'employeur peut utiliser le versement santé de 18 € par mois pour aider le salarié à financer sa complémentaire santé.

Jean-Marie TANNEUX, président 3^{ème} collège de l'échelon local de Blois 2-Contres-Montrichard-Saint-Aignan-Selles sur Cher :

Quel est l'impact des difficultés financières rencontrées par les exploitants agricoles sur le montant de leur retraite ? Qu'est-il prévu pour préserver le niveau des pensions ?

Pascal CORMERY :

La retraite proportionnelle est calculée sur l'ensemble de la carrière et prend en compte toutes les années, y compris celles où les revenus ont été faibles. Nous aurons hélas encore à l'avenir des petites retraites. D'autre part, les anciens ont refusé de cotiser pour une RCO mise en place tardivement en 2002. Elle n'aura effet à taux plein que 42 ans plus tard. Il est dommage que le principe de solidarité de notre protection sociale soit parfois oublié par notre propre profession. Certes notre protection sociale doit être réformée mais elle doit continuer d'exister.

Roland CAILLAUD, représentant des maires ruraux :

Je voudrais parler des déserts médicaux en milieu rural. Continuer à vivre dans nos communes va devenir de plus en plus difficile. On nous propose les maisons de santé mais cela ne garantit pas la présence d'un médecin. Et pourtant, les médecins sont en nombre suffisants. Je vous demande donc de ne plus conventionner les médecins qui s'installent dans des zones déjà bien pourvues. Peut-être que les médias s'empareront du sujet et feront avancer le débat.

Pascal CORMERY :

Ce sujet doit être porté par la CNAM et pas seulement par la MSA. Nous l'avons intégré dans les vœux qui remonteront vers la CCMSA.

Pierre BLOT, président de l'ADAR 36 :

Je reviens sur une proposition de la motion du financement forfaitaire de 10 %. Il faut savoir que plus de 80 % de nos enfants cotisent dans les autres régimes et le juste retour dans notre régime ne se fait pas.

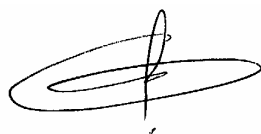
Pascal CORMERY :

Je rappelle qu'il existe un système de compensation entre le régime général et la MSA. De plus, le régime des retraites des NSA s'améliore : nous allons enregistrer en 2016 un déficit de 170 millions d'euros contre 900 millions il y a quelques années du fait de la disparition des retraités qui n'avaient jamais cotisé.

9 ♦ Clôture de l'Assemblée Générale

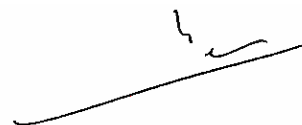
L'ordre du jour étant épuisé, M. CORMERY lève la séance à 13h45.

Le Président,



P. CORMERY

Le Secrétaire de séance,



J.L. CERNEAU